

Classification des risques

La classification des risques est établie sur base du calcul de l'écart type – mesure de dispersion autour d'une moyenne – sur base annuelle des returns mensuels exprimés en EUR, observés au cours des cinq dernières années.

Pour les nouveaux compartiments, on reprend la classe de risque d'un indice de référence (benchmark) représentatif des investissements. Sept classes de risque ont été définies. La classe 0 représente le risque le plus faible et la classe 6 le risque le plus élevé.

Elles se définissent comme suit :

- classe 0 : écart type compris entre 0 et 2,5%,
- classe 1 : écart type compris entre 2,5 et 5%,
- classe 2 : écart type compris entre 5 et 10% ,
- classe 3 : écart type compris entre 10 et 15%,
- classe 4 : écart type compris entre 15 et 20%,
- classe 5 : écart type compris entre 20 et 30%,
- classe 6 : écart type supérieur à 30%.

La classe de risque peut évoluer au fil du temps et est mise à jour en conséquence lors de la nouvelle émission du Prospectus. Plus d'informations concernant la méthodologie utilisée pour le calcul du risque des OPC est disponible sur le site www.cbfa.be



**BGL
BNP PARIBAS**

La banque d'un monde qui change

www.bgl.lu